



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 1519

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les effectifs du parquet du tribunal de grande instance de Chambéry. En effet, alors que le nombre d'affaires à traiter par le parquet n'a cessé de s'accroître depuis dix ans et que de nouvelles charges ont été régulièrement créées nécessitant la présence d'un magistrat, les effectifs du parquet de Chambéry sont inchangés depuis le 1er janvier 1989. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation et éviter par là même une situation pouvant conduire à des dysfonctionnements ou obligeant le parquet à retarder le traitement de certains dossiers.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la lutte contre l'insécurité est aujourd'hui une priorité nationale. Le Gouvernement s'est attaché, dès le lendemain de l'élection présidentielle et dans les plus brefs délais, à élaborer deux projets de loi d'orientation et de programmation, respectivement consacrés à la sécurité intérieure et à la justice. Le Parlement vient d'adopter ces deux textes essentiels pour renforcer l'autorité de l'Etat et la sécurité des Français. La loi d'orientation et de programmation permettra à l'institution judiciaire, confrontée à une croissance continue des cas à traiter, de les prendre en charge de manière plus réactive. Le tribunal de grande instance de Chambéry a bénéficié, en 2001, d'un emploi supplémentaire de vice-procureur. Il dispose actuellement de cinq magistrats du parquet, soit : un procureur de la République, trois vice-procureurs et un substitut. La situation de cette juridiction sera donc examinée avec attention, à l'occasion de la répartition des moyens nouveaux, obtenus dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1519

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2843

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4816